AGENCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION PARTAGÉS DE SANTÉ

CHARTE DE LA diversité SIGNATAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

En signant la Charte de la diversité, l'ASIP Santé réaffirme sa volonté de contribuer à moderniser l'action publique

- **L'ASIP Santé a signé, le 11 juin 2013, la Charte de la diversité et s'engage, aux côtés de 3500 autres signataires, à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité dans toutes les composantes de sa politique de gestion des ressources humaines.**

- **Premier Groupement d'Intérêt Public (GIP) dans le secteur de la santé à signer cette charte, l'ASIP Santé confirme ses actions contribuant à moderniser l'action publique et plus particulièrement en matière d'emploi, de reconnaissance et de valorisation des compétences des femmes et des hommes qui font vivre ses projets.**

Paris, le 17 juin 2013 - La politique de ressources humaines menée par l'ASIP Santé depuis sa création en 2009 vise à réunir et coordonner au sein d'une organisation à la fois agile et opérationnelle des collaborateurs de talent aux expertises variées, issus tant du secteur public que du secteur privé, et offrant les compétences nécessaires à la conduite de projets dans le domaine de la e-santé.

« En signant la Charte de la diversité, l'ASIP Santé confirme publiquement son engagement auprès du personnel et de ses partenaires à lutter contre les discriminations, sous toutes ses formes, et cela en cohérence avec son statut d'agence publique tenue d'un devoir d'exemplarité » explique Jean-Yves ROBIN, directeur de l'ASIP Santé.

En effet, les missions que mène l'ASIP Santé pour le développement des technologies de l'information et de la communication en santé, nécessitent une politique de gestion des ressources humaines engagée. Celle-ci se traduit au quotidien par des actions dynamiques en matière d'embauche (répartition équilibrée de l'effectif entre les femmes et les hommes, égalité salariale…) et de formation (2,8 % de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle continue en 2012), en cohérence avec les grands principes directeurs de la Charte de la diversité.

Parallèlement, l'ASIP Santé veille à ce que chaque salarié bénéficie des mêmes conditions de gestion de carrière, quel que soit son âge, son statut… D'ailleurs, l'agence a inscrit l'amélioration des compétences des collaborateurs comme l'un des trois axes majeurs de sa démarche qualité, initiée en février 2013 et structurée selon le référentiel ISO 9001 (V. 2008).

Tournée vers la satisfaction de tous les partenaires, cette démarche vise l'amélioration continue des processus, lesquels intègrent, en matière de gestion des ressources humaines, les principes de non-discrimination promus par la Charte de la diversité.

C'est ainsi qu'ont été menées ces dernières années des actions particulières visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (traitement des écarts

salariaux, mesures en faveur de la promotion de la parentalité), l'insertion des travailleurs handicapés, le maintien en emploi des seniors (entretiens de seconde partie de carrière, tutorat…) ou encore l'accueil d'étudiants, y compris issus de l'international, dans le cadre de stages conventionnés.

« Nos actions s'inscrivent dans le prolongement de la démarche de promotion de la diversité menée au sein des ministères sociaux qui ont obtenu le Label Diversité délivré par l'AFNOR en octobre 2012. » rappelle Arnaud DUCAROUGE, directeur des Ressources Humaines à l'ASIP Santé.

En 2013, l'ASIP Santé entend poursuivre cette dynamique en sensibilisant davantage ses collaborateurs aux enjeux de la diversité et à la lutte contre les préjugés et les stéréotypes. Elle continuera à associer, dans le cadre d'un dialogue toujours plus constructif, les représentants du personnel à l'évaluation et l'amélioration des actions qu'elle met en œuvre en ce domaine et qui participent à la modernisation de l'action publique.

>> Retrouvez les actions de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité mises en œuvre par l'ASIP Santé sur le site de la Charte de la diversité : www.charte-diversite.com, rubrique *« Signataires / Qui sont-ils ? ».*

À propos de l'ASIP Santé :

L'ASIP Santé est l'opérateur public chargé du déploiement de la e-santé en France. L'agence accompagne le développement des systèmes d'information dans le domaine de la santé et dans le secteur médico-social, au service de la coordination et de la qualité des soins. Elle met notamment en œuvre le Dossier Médical Personnel (DMP), la Carte de Professionnel de Santé (CPS), le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) et est missionnée par le ministère en charge de la santé pour mettre au point le système MSSanté des messageries sécurisées de santé, avec l'appui des représentants des professionnels et des industriels de santé.

A propos de la Charte de la diversité

L'objectif de la Charte de la diversité, instaurée en 2004, est d'encourager les entreprises à refléter dans leurs effectifs les diverses composantes de la société française, et faire de la non-discrimination et de la diversité un axe stratégique. Aujourd'hui, la Charte de la diversité compte plus de 3500 signataires.

Contacts presse ASIP Santé :

Anne-Adélaïde SEGUY
01 58 45 32 90
anne-adelaide.seguy@sante.gouv.fr

Agence Babel **– Charles COLLET**
01 53 00 11 18
charles.collet@agencebabel.com